

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS DU 17 DECEMBRE 2013 - 14H

Affaire suivie par Mme PICHELIN
PV2013.12.17
Tél. : 05.49.36.22.12
Courriel : isabelle.pichelin@univ-poitiers.fr

ADOPTE

Par courrier du Président de l'université de Poitiers en date du 9 décembre 2013, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le mardi 17 décembre 2013.

Étaient présents :

Membres élus :

- Mme Elvire DIAZ, PU, UFR Lettres et langues, UP
- Mme Fanny RENARD, MCF, site ESPE de la Charente, UP
- M. Jacques BOUCHAND MCF, site ESPE de la Vienne, UP,
- M. Bertrand LEBOT PRCE, site ESPE des Deux Sèvres, UP,
- Mme Valérie NOUVIALE PRCE, site ESPE de la Charente, UP,
- M. Bruno DEFEVER, Biatss, site ESPE de la Vienne, UP
- Mme Lydie TAHO-TAZA, Biatss, site ESPE de la Vienne, UP

Représentants des étudiants :

- Melle Maud TALLET, M2 1^{er} degré, site ESPE des Deux Sèvres,
- Melle Jennifer SCHUHL, M1 IPHD, site ESPE des Deux Sèvres
- M. Clément LENORMAND, M1 1^{er} degré, site ESPE de la Charente,
- Melle Anaïs HASNAOUI, M1 1^{er} degré, site ESPE de la Charente,

Représentants de l'université de Poitiers :

- M. Denis GALLETAUX, Assesseur pédagogie, Faculté des Sciences du Sport, UP,
- M. Francisco FERREIRA, Assesseur pédagogie, UFR Lettres et langues, UP,
- Mme Virginie LAVAL (Assesseur pédagogie, UFR Sciences Humaines et Arts, UP

Personnalités extérieures :

- M. Eric ESPERET, ancien Président de l'UP
- M. Thierry MARCHIVE IA-IPR, Rectorat de Poitiers,
- M. Matar M'BAYE, CNED,
- Mme Valérie DECROIX, MGEN,
- Mme Isabelle SUEUR, Vice présidente CEVU, ULR,
- M. Patrick MOTILLON, Responsable formations MEEF, ULR,

Membres invités permanents

- M. Christophe COSTA, responsable administratif de l'ESPE
- Mme Isabelle PICHELIN, secrétaire de direction de l'ESPE

Étaient représentés :

- Mme Dominique HENRY (PRCE, site ESPE des Deux Sèvres, UP), procuration à Mme RENARD
- M. François GEOFFRIAU, Assesseur pédagogie, Pôle Sciences et technologie, ULR, procuration à M. ESPERET
- M. Jean-Philippe BIOLLEY, Assesseur pédagogie, UFR SFA, UP, procuration à M. DEFEVER
- Mme Anne-Marie BORREGO, Proviseure du lycée Guez de Balzac, Angoulême, procuration à M. MARCHIVE
- Mme Annick VALETTE, MAIF, procuration à Mme DECROIX
- M. Philippe PEAUD, PRCE, site ESPE de la Vienne, UP, procuration à M. BOUCHAND
- Mme Elise PATOLE-EDOUMBA, conservateur du Muséum d'histoire naturelle, La Rochelle, procuration à Mme SUEUR

Étaient excusés :

- Mme Nicole PELLEGRIN, ESEN
- M. Mario COTTRON, PU

Nombre de présents : 20 – Nombre de procurations : 7 – Nombre de votants : 27

POINT 1 : AUDITION DES CANDIDATS AU POSTE DE DIRECTEUR DE L'ESPE

M. ESPERET expose les modalités de l'audition soit : 15 minutes de présentation des candidats et 15 minutes de questionnement. Sur les trois candidats, une personne s'est désistée à la dernière minute, reste donc deux candidats : M. SALGUES et M. COTTRON.

Le conseil d'école rend les conclusions suivantes :

M. Bruno SALGUES

Avis du conseil d'école :

M. Bruno Salgues présente une expérience très riche dans les formations technologiques, et dans la gestion de projets, avec des intérêts très variés au cours de sa carrière. Il a aussi eu des contacts avec le monde de l'EN. Il apparaît avoir eu des apports intéressants au sein des équipes de formateurs avec lesquelles il a collaboré.

M. Mario COTTRON

Avis du conseil d'école :

M. Mario Cottron a une longue carrière dans l'enseignement supérieur. Il possède un bagage scientifique de qualité, une expérience avérée et conséquente dans la formation des enseignants et dans la gestion de ces formations. Il connaît l'Ecole de Poitiers depuis plusieurs années, y ayant travaillé voire y ayant assumé des postes de responsabilité. Son projet s'inscrit bien dans les orientations nouvelles des ESPE. Pour le Conseil, sa candidature apparaît parfaitement correspondre au profil du poste ouvert.

26 pour – 1 abstention

POINT 2 : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION POUR LE REGLEMENT INTERIEUR :

Après consultation, M. ESPERET précise quelle sera la composition de la commission : un étudiant, un personnel BIATSS, deux enseignants de l'ESPE école interne et un représentant de la direction de l'ESPE, tous membres du CE.

POINT 3 : COMPOSITION DU COSP :

M. ESPERET précise que la composition du COSP doit être paritaire. Par conséquent, chaque contributaire à la désignation des membres doit proposer une liste qui respecte les conditions de cette parité.

Le président du conseil d'école

Eric ESPERET